



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

2019

**Les cartes de pêche de la saison 2019 seront disponibles
à partir du 12 décembre 2018**

Cette année, toutes les cartes et options, sans exception, seront délivrées après une saisie des informations sur le site internet officiel d'adhésion aux AAPPMA - Associations de pêche en France.

De chez vous, sur le site internet

<https://www.cartedepeche.fr/>



Au bureau de LA MESSINE voir siège social ci-dessous

**Chez nos partenaires
PACIFIC Pêche, TSC**

Nous vous recommandons fortement de renseigner votre adresse mail

Toutes les informations aux pages suivantes

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CARTE FEDERALE OU PERSONNE MAJEURE	PAGE 3
- à partir de 18 ans	
CARTE PERSONNE MINEURE	PAGE 4
- de 12 à 18 ans	
CARTE DECOUVERTE ENFANT	PAGE 5
- enfant de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année	
CARTE DECOUVERTE FEMME	PAGE 6
- à partir de 18 ans	
CARTE VACANCES	PAGE 7
- pêcheur sans aucune carte	
- pêcheur titulaire d'un timbre CPMA	
CARTE JOURNALIERE	PAGE 8
- carte à la journée domaine public et privé	
- carte à la journée domaine privé	
OPTION « ACCES AU PLAN D'EAU DE LA MAXE »	PAGE 9
- pêcheur titulaire d'une carte fédérale de Moselle	
OPTION BARQUE OU FLOT-TUBE	PAGE 10
- uniquement pour le Lac Bleu	
CARTE URNE ET OPTION ETANGS	PAGE 11
OPTIONS ETANGS ET LA MAXE	PAGE 12

***A noter :** Tout pêcheur titulaire d'une carte de pêche (et ayant de ce fait acquitté un timbre C.P.M.A.) a le droit de pêcher à 1 seule canne sur l'ensemble du domaine public, dans toute la France. Pour connaître ces secteurs, prenez contact avec la Fédération du département concerné.*

Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CARTE « PERSONNE MAJEURE »

SUPPORT : CARTE « FEDERALE »

CARTE « Personne Majeure » 80,00 €

PHOTOGRAPHIE OBLIGATOIRE SUR LA CARTE

Cette carte autorise la pêche :

- à 4 cannes dans les lots du domaine public de « La Messine » (Moselle, Moselle canalisée, Canal de JOUY, Bras de Montigny-Lès-Metz, Seille, Plan d'eau de la ville de Metz et ses dérivations). Lacs Ariane et Symphonie et les AAPPMA de Moselle en réciprocité.

**Cette carte vous permet de pêcher sur les étangs de Juville, AY sur Moselle, waldhouse, le Bruche géré par la Fédération. Renseignements à la Fédération de pêche de la Moselle
n° 03 87 62 50 08**

OPTION ETANGS : 20,00 €

- à 4 cannes dans les propriétés ou biens privés de « La Messine » : étang de Marcel Bon, étangs d'Actisud. 4 étangs EDF de Woippy et Lac Bleu (pêche des carnassiers ou de la carpe réglementée dans certains étangs)

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CARTE « PERSONNE MINEURE »

**RESERVEE AUX MINEURS DE 12 A 18 ANS AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNEE
TOUT TYPE DE PECHE A 4 CANNES**

**SUPPORT : CARTE « FEDERALE »
Tous modes de pêche**

TIMBRE C.P.M.A « Personne Mineure » 24,00 €

PHOTOGRAPHIE OBLIGATOIRE SUR LA CARTE

Cette carte autorise la pêche :

- à 4 cannes dans les lots du domaine public de « La Messine » (Moselle, Moselle canalisée, Canal de JOUY, Bras de Montigny-Lès-Metz, Seille, Plan d'eau de la ville de Metz et ses dérivations). Lacs Ariane et Symphonie.
- à 4 cannes dans les propriétés ou biens privés de « La Messine » : étang de Marcel Bon, étangs d'Actisud. 4 étangs EDF de Woippy et Lac Bleu (pêche des carnassiers ou de la carpe réglementée dans certains étangs)
- à 4 cannes dans toutes les AAPPMA de Moselle en réciprocité

**Cette carte vous permet de pêcher sur les étangs de Juville, AY sur Moselle, Waldhouse, le Bruche géré par la Fédération. Renseignements à la Fédération de pêche de la Moselle
n° 03 87 62 50 08**

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

**Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)
Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr**



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CARTE « DECOUVERTE »

**RESERVEE AUX MINEURS DE MOINS DE 12 ANS AU 1^{ER} JANVIER DE L'ANNEE
TOUT TYPE DE PECHE A 1 CANNE**

1^{ère} et 2^{ème} catégorie, tous modes de pêche

Pas de timbre C.P.M.A : 6,00 €

Cette carte autorise la pêche :

- A **1 canne** avec ligne comportant **2 hameçons** simples au plus

et dans les lots suivants :

- Etang de Marcel Bon, étangs d'Actisud, 4 étangs EDF de Woippy, Lac Bleu. (pêche des carnassiers ou de la carpe réglementée dans certains étangs). Lacs Ariane et Symphonie.
- Dans tout le domaine public national.
- Cette carte vous permet de pêcher sur les étangs de Juville, AY sur Moselle, waldhouse, le Bruche géré par la Fédération. Renseignements à la Fédération de pêche de la Moselle n° 03 87 62 50 08

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

**Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)
Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr**



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CARTE « DECOUVERTE » FEMME

**RESERVEE AUX FEMMES
TOUT TYPE DE PECHE A 1 CANNE**

1^{ère} et 2^{ème} catégorie, tous modes de pêche

Pas de timbre C.P.M.A : 33,00 €

Cette carte autorise la pêche :

- A **1 canne** avec ligne comportant **2 hameçons** simples au plus

et dans les lots suivants :

Etang de Marcel Bon, étangs d'Actisud, 4 étangs EDF de Woippy, Lac Bleu.
(pêche des carnassiers ou de la carpe réglementée dans certains étangs). Lacs
Ariane et Symphonie

Dans tout le domaine public national.

- Cette carte vous permet de pêcher sur les étangs de Juville, AY sur Moselle, waldhouse, le Bruche géré par la Fédération. Renseignements à la Fédération de pêche de la Moselle n° 03 87 62 50 08

Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CARTE « VACANCES »

RESERVEE AUX PECHEURS SANS CARTE DESIRANT EFFECTUER TOUT TYPE DE PECHE A 4 CANNES PENDANT 7 JOURS ENTRE LE 1^{er} JANVIER ET LE 31 DECEMBRE

CARTE C.P.M.A « VACANCES » 32,00 €

Carte vacances pour membre ayant acquitté 1 timbre CPMA annuel de 18,00 €

PHOTOGRAPHIE OBLIGATOIRE SUR LA CARTE

Cette carte autorise la pêche :

- à 4 cannes dans les lots du domaine public de « La Messine » (Moselle, Moselle canalisée, Canal de JOUY, Bras de Montigny-Lès-Metz, Seille, Plan d'eau de la ville de Metz et ses dérivations). Lacs Ariane et Symphonie.
- à 4 cannes dans les propriétés ou biens privés de « La Messine » : étang de Marcel Bon, étangs d'Actisud, 4 étangs EDF de Woippy, Lac Bleu. (pêche des carnassiers ou de la carpe réglementée dans certains étangs)
- à 4 cannes dans toutes les AAPPMA de Moselle en réciprocité
- Cette carte vous permet de pêcher sur les étangs de Juville, AY sur Moselle, waldhouse, le Bruche géré par la Fédération. Renseignements à la Fédération de pêche de la Moselle n° 03 87 62 50 08

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CARTE « JOURNALIERE »

**CARTE A DELIVRER A TOUT PECHEUR DESIRANT PECHER DANS TOUS LES
LOTS PUBLICS OU PRIVES DE « LA MESSINE »
VALABLE 1 JOURNEE**

SUPPORT : CARTE MESSINE

TIMBRE JOURNALIER

PECHE DANS LES LOTS PUBLICS ET PRIVES

TIMBRE COTISATION CPMA « Journalière »

16,50 €

**PERMISSIONS, AUTORISATIONS IDENTIQUE A LA CARTE
« PERSONNE MAJEURE » PAGE 3**

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

**Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)
Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr**



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

OPTION D'ACCES « PLAN D'EAU DE LA MAXE »

**OBLIGATOIRE POUR LES PECHEURS DESIREUX DE
PRATIQUER LA PECHE DANS LE PLAN D'EAU**

32,00 €

**La carte « Personne Majeure », « Urne » ou « Personne Mineure »
délivrée par une AAPPMA de Moselle est obligatoire pour
acquérir cette option .**

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

OPTION « BARQUE » OU « FLOT-TUBE »

**OPTION DELIVREE A TOUT PECHEUR TITULAIRE D'UNE
carte Fédérale Majeure ou URNE**

22,00 €

Cette option permet de pêcher en barque ou flot-tube :

Lac Bleu

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

CARTE URNE

96,00 €

La carte réciprocaire interfédérale URNE est au prix unique de 96€. Ce produit comprend la carte de pêche départementale délivrée par votre AAPPMA et l'adhésion au groupement réciprocaire. Elle permet de pêcher sur tous les parcours des associations réciprocaires des 91 départements adhérents du CHI / EHGO / URNE dans le respect des règles de la police de la pêche.

OPTION ETANGS

20,00 €

Cette option permet au titulaire de la carte URNE de pêcher en plus sur les étangs Marcel Bon, Actisud, 4 étangs EDF de Woippy et Lac Bleu. (pêche des carnassiers ou de la carpe réglementée dans certains étangs)

**Siège Social et Administratif
38 – 48 rue Saint Bernard
57 000 METZ**

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr



aappma la Messine

association agréée de pêche et de protection du milieu aquatique

**Pour toutes les options suivantes, un support carte
Fédérale Majeure ou URNE est obligatoire**

Option à 106€ :

**Droit de pêche de nuit sur les étangs ci-dessous
du 01 Janvier au 31 Décembre.**

Marcel Bon, ACTISUD et WOIPPY

.....

Option à 52€ :

**Droit de pêche de nuit sur UN des étangs ci-dessous de votre choix
du 01 Janvier au 31 Décembre**

Marcel Bon, ACTISUD et WOIPPY

.....

**Disponibles sur le site (cartedepeche.fr) au siège
de La Messine, Pacific Pêche et TSC**

**Option nuit à 204€ : inclus l'option d'accès à 32€ sur la Maxe
Uniquement valable sur le plan d'eau de La Maxe**

Option à 72€ = 1 semaine (7 jours)

Option à 40€ = 2 ou 3 nuits

Option à 21€ = 1 nuit

**Droit de pêche sur le plan d'eau de la MAXE et sur nos étangs
du 01 Janvier au 31 Décembre**

Marcel Bon, ACTISUD et WOIPPY

Siège Social et Administratif

38 – 48 rue Saint Bernard

57 000 METZ

Tel : 03 87 50 48 71 (permanence mercredi de 14h à 17h et samedi de 9h30 à 11h30)

Email : aappma-lamessine@wanadoo.fr